

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 5

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 11 avril à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 5 avril, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. DAVID ROFE), M. DENIS MOLET (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT)

Etaient absents excusés : M. GILLES HOURQUET, M. NICOLAS COSTES

MME SYLVIE PIEROT a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/36

Objet : Compte Administratif 2017

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les principaux éléments du Compte Administratif 2017, qui font apparaître un résultat de clôture de l'exercice de :

- + 313 609,41 € pour la section de fonctionnement,
- + 389 535,86 € pour la section d'investissement.

Le montant des restes à réaliser :

- En dépenses d'investissement, s'élève à 727 223,17 €.
- En recettes d'investissement, s'élève à 555 713,87 €.

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- + 7 522 491,20 € pour la section de fonctionnement.
- + 133 397,15 € pour la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Reçu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le 16 AVR. 2018

ID : 031-213105612-20180416-D2018_36-DE

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Moins 8 abstentions (Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, Mme ISABELLE SEROR)

Hors de la présence de Monsieur Le Maire,

- De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2017,
- De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- D'adopter le Compte Administratif 2017.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire
Yvan NAVARRO



- Transmis le 16 AVR. 2018

- Affiché le 16 AVR. 2018

Envoyé en préfecture le 16/04/2018
Reçu en préfecture le 16/04/2018
Affiché le 16 AVR. 2018
ID : 031-213105612-20180416-D2018_36-DE

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES :
Pour : 23
Contre :
Abstentions : 8

Date de convocation : 05 avril 2018

Présenté par (1) le maire,
A, le 11 AVRIL 2018 à L'UNION

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A, le 11 AVRIL 2018 à L'UNION
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Le Maire
Marc PÉRE



Marc PÉRE

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
(2) L'assemblée délibérante étant :

Handwritten signatures in blue ink, including the name 'Marc PÉRE' and several illegible signatures.